Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260917-20260002010-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2026

DB.2026.020

Date de convocation : 11 septembre 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 18 heures 00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au salle de l'Evel, Zone de Kerjean, 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Guénaël ROBIN, M. Hugues JEHANNO, M. Benoît ROLLAND, M. Jean-Marc ONNO, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane HAMON

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Approbation du procès-verbal de la séance du 18/06/2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-15,

VU la décision n°DB.2026-015 du 18 juin 2026, désignant un(e) secrétaire de séance,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026, joint en annexe de la présente décision.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 11	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 24/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE
Centre MORBIHAN Communauté